

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 JUILLET 2009

Présents : Mmes et Ms Barbillon - Hallu - Valck - Trouillet - Avot - Gimaret - Brunel - Bonenfant - Delenclos - Loir - Muchembled formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Talon, procuration à M. Loir - M. Cresson, procuration à M. Valck - M. Lejop, procuration à M. Barbillon - Mme Colinet, procuration à Mme Hallu.

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 5 juin 2009 adopté.

Marché des travaux d'aménagement d'accès handicapés à l'église et à la mairie

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commission d'appels d'offres réunie le 10 juillet 2009 a procédé à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre relatif aux travaux d'aménagement d'accès handicapés à l'église et à la mairie. Après analyse des offres, la commission, réunie le 20 juillet 2009 à 17h30, a proposé de choisir l'entreprise Degauchy de Canechancourt qui s'avère être la moins disante avec un montant de 20160.66 € HT (24112.15 € TTC) et qui répond le mieux au critère de délai d'intervention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'allouer le marché à l'entreprise Degauchy pour un montant de 20 160.66 € HT.
- Autorise le maire à signer le marché correspondant ainsi que l'ensemble des documents afférents à ces travaux.

Acceptation de recettes

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les recettes ci-dessous :

- 59.24 € correspondant au remboursement de dégradations à la salle polyvalente lors de la location des 24 et 25 mai 2008.
- 26.40 € correspondant au remboursement de dégradations à la salle polyvalente lors de la location des 2 et 3 mai, il s'élève à 2009.
- 73.71 € correspondant au remboursement de dégradations à la salle polyvalente lors de la location des 9 et 10 mai 2009.
- 70.40 € correspondant au remboursement de dégradations à la salle polyvalente lors de la location des 23 et 24 mai 2009.

11 chèques de remboursement du prix des places avancé par la mairie pour le spectacle « le petit bal perdu » le 13 mai 2009 au théâtre Jean Legendre selon la convention passée avec cet organisme.

Remboursement de caution

Monsieur le maire expose au conseil municipal que lors de la location de la salle des 24 et 25 mai 2008, le chèque de caution avait été encaissé par défaut de paiement des dégradations constatées. Cette facture ayant été réglée, le conseil municipal à l'unanimité décide de reverser la caution à l'intéressé.

Décisions modificatives de crédits

COMPTES DEPENSES

COMPTE	NATURE	MONTANT
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	1730.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2140.00
022	DEPENSES IMPREVUES	-2777.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1047.00

COMPTES RECETTES

COMPTE	NATURE	MON-TANT
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1093.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1047.00

Prévision de travaux 2010/2011

Des devis ont été demandés pour la réfection de la RD 594 ainsi que pour la rue du moulin du Chapitre.

Pour la RD 594, le montant revenant à la commune est estimé à 355 000 €. Le Conseil Général n'a pas encore pris la décision en ce qui concerne le tapis d'enrobé. La subvention ne sera demandée que lorsque cette décision sera prise.

Pour la rue du moulin du chapitre, le devis n'est pas encore arrivé. D'après le cabinet d'études missionné par le Conseil Général, il pourrait s'agir d'un montant de travaux d'environ 450 000 €. Ces travaux seraient réalisés en deux tranches.

Travaux en cours

La partie du trottoir à l'entrée du chemin des usages devrait être réalisée dans le courant de l'année.



RESULTATS DU CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS



Ville a reçu le 3ème prix, dans sa catégorie, du concours des villages fleuris de la Communauté de Communes du pays Noyonnais, derrière Guiscard et Genvry.

Une belle récompense pour nos employés communaux !